

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-552 du 26 Décembre 1985

portant approbation du Budget prévisionnel de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.) pour l'Exercice 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Chef de l'Etat, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- Vu le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU l'ordonnance N° 78-29 du 14 Août 1978 portant approbation des Statuts de l'Office National de Pharmacie ;

SUR proposition du Ministre de la Santé Publique ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Décembre 1985 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.) pour l'exercice 1985, tel qu'il figure en annexe au présent décret.

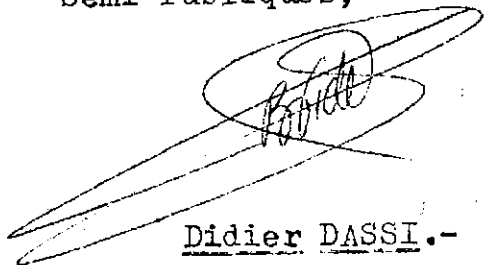
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 Décembre 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National

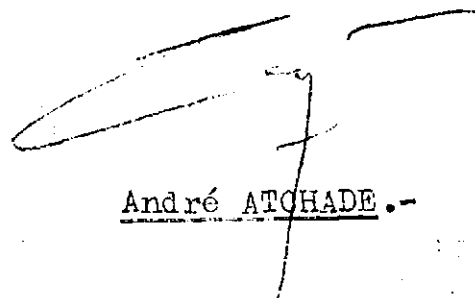
Mathieu KEREKOU.

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,



Didier DASSI.-

Le Ministre de la Santé
Publique,



André ATCHADE.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MSP-MFE 8 Autres
Ministères 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE et ses Sections
3 BB-DCT-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-Gde Chanc. 1 ONP 8 CCIB 1 JORPB 1.-